

Hommage à Robert-Henri Bautier

(1922-2010)

Président de la Société française d'héraldique et de sigillographie



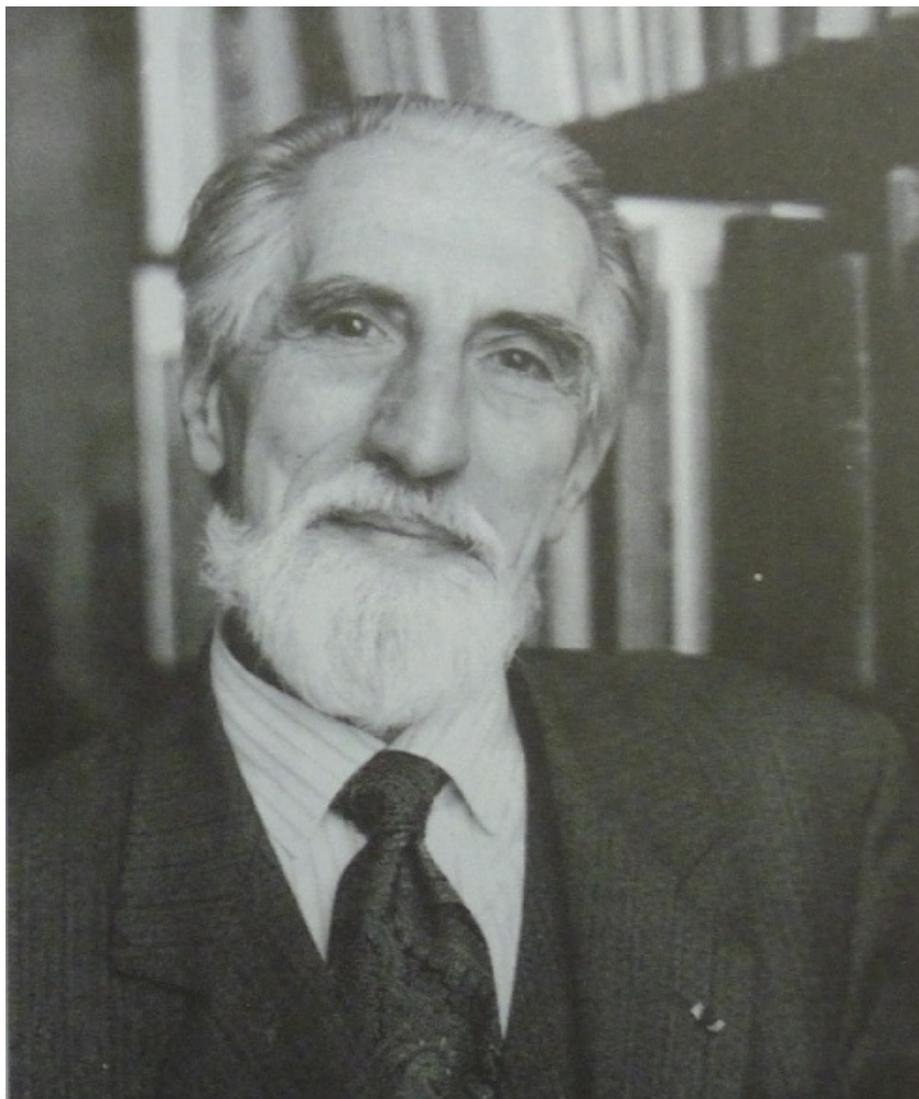
Extrait de la *Revue française d'héraldique et de sigillographie*,
t. 80-82, 2010-2012, p. 10-20

HOMMAGE À ROBERT-HENRI BAUTIER

Hommage à Robert-Henri Bautier

(1922-2010)

Président de la Société française d'héraldique et de sigillographie



Robert-Henri Bautier
Président (1988-2002) puis président d'honneur (2002-2010)
de la Société française d'héraldique et de sigillographie

Robert-Henri Bautier, un homme à nul autre pareil

La disparition de notre président Robert-Henri Bautier m'a d'autant plus affecté que les liens qui m'attachaient à lui dépassaient de beaucoup le cadre académique et universitaire. De nombreux hommages lui ont été rendus. Sous d'autres cimes et dans d'autres publications, différents collègues ont rappelé, mieux que je ne le pourrais faire, sa carrière et son œuvre : le brillant élève de l'École nationale des chartes, le membre de l'École française de Rome, l'archiviste départemental, le professeur de diplomatique à l'École des chartes, le président de la commission internationale de Diplomatique, le membre de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, l'immense savant dont la réputation dépassait toutes les frontières. Je voudrais plus simplement évoquer ici quelques souvenirs concernant non pas l'homme public mais l'homme privé, à la personnalité si forte et si attachante.

J'ai connu Robert-Henri Bautier avant même d'entrer à l'École des chartes. Élève en classe prép-aratoire, je m'étais lié dès 1965 avec sa fille unique, Geneviève, ma condisciple au lycée Henri IV. Cela me valut d'être plusieurs fois invité, le temps d'un samedi ou d'un dimanche, à Châtillon-sur-Loire où ses parents possédaient une maison de campagne. C'était une demeure ancienne dont chaque meuble avait été trouvé chez un antiquaire de la région. Elle était agrémentée d'un jardin très fleuri : avant même qu'il ne devienne mon professeur, j'ai vu Robert-Henri Bautier manier l'arrosoir et le sécateur, redresser une gouttière, tailler ses rosiers. Il avait du reste un goût marqué pour l'escalade et les acrobaties. Que ce soit dans son jardin de Châtillon, dans la bibliothèque de l'École des chartes ou dans son appartement parisien de la rue de Turenne (plus tard dans celui de la rue de Sévigné), il se plaisait sur les échelles, prenant parfois des risques inattendus pour attraper un livre, descendre une boîte d'archives, changer une ampoule, couper une branche ou détacher une corde. Je l'ai même vue une fois, à Châtillon, marcher sur son toit, comme s'il s'agissait du plancher des vaches, à la recherche de tuiles déplacées par l'orage. Dans toutes ces circonstances, il gardait non seulement sa veste et sa cravate mais aussi la cigarette au bec. C'était un grand fumeur ; la cigarette l'aidait à se détendre. En outre, même sous la pluie ou sous la canicule, que ce soit à Paris ou à Châtillon, il portait toujours costume et cravate. Jamais, en aucune occasion, je ne l'ai vu enlever sa veste.

De même, je lui ai toujours connu cette barbe étonnante qu'il adopta jeune et conserva sa vie durant. Certains parmi ses élèves la comparaient à celle de Richelieu ou de Napoléon III. D'autres la qualifiaient volontiers de « byzantine ». D'autres encore ne résistaient pas devant un double jeu de mots, assorti d'un calembour, et la proclamaient « paléologique ». Leur maître était le plus savant des « archivistes paléologues ».

Entre 1968 et 1972, Robert-Henri Bautier fut mon professeur de diplomatique et d'archivistique à l'École des chartes. C'était le plus jeune et le plus vivant de nos professeurs, dont la plupart avaient l'âge de nos grands-parents. C'était aussi le seul qui faisait un cours construit, clair, intéressant, malgré le caractère un peu austère des matières enseignées. Je lui dois mes premiers rudiments en sigillographie. Je le revois encore, un jour d'hiver 1970, nous parlant avec flamme du sceau de juridiction gracieuse tandis que dehors la neige tombait à gros flocons et que toutes les têtes se tournaient vers la fenêtre. Lui seul ne s'était pas aperçu qu'il neigeait de manière inhabituelle et continuait imperturbablement à expliquer comment un sceau *bene cognitum* pouvait valider les actes d'autrui. Il était très proche de ses élèves, très généreux aussi, les recevant chez lui, leur prêtant des livres et leur prodiguant force conseils en tous domaines, y compris alimentaires et vestimentaires. Il mangeait peu et s'étonnait – ou faisait semblant de s'étonner – que l'on puisse prendre plaisir à faire un bon repas. En revanche, il aimait les bons vins. Anne-Marie, son épouse, était une excellente cuisinière ; ma femme Mireille, qui a fait sa thèse sous la direction de notre cher Président et noué avec le couple Bautier des liens d'amitié, fut plusieurs fois invitée à partager leur déjeuner.

Pour ma part, je ne fus invité qu'une seule fois à un semblable déjeuner, à la fin de l'année universitaire 1968-1969. Je venais de déposer mon sujet de thèse d'École des chartes et celui-ci ne recueillait pas l'assentiment de mes professeurs : *Le bestiaire héraldique médiéval*. À cette époque, même à l'École des chartes, l'héraldique avait du mal à être reconnue comme une authentique science historique ; elle passait pour une discipline frivole, cultivée par des amateurs de vanités nobiliaires ou des zéloteurs de l'ésotérisme. Depuis la création de l'École, en 1821, seules trois thèses lui avaient été consacrées. Quant à l'animal, objet d'histoire méprisé, il était abandonné à la « petite histoire » et ne pouvait en rien faire l'objet d'un travail universitaire. L'un de mes professeurs, qui pourtant m'aimait bien, m'avait dit : « Pastoureau, avec un tel sujet, vous allez faire rire de vous et faire rire de nous ». Malgré cette phrase peu engageante, je tins bon. Robert-Henri Bautier, le maître dont j'étais le plus proche, fut donc chargé par ses collègues de me faire changer d'avis. D'où cette invitation à déjeuner (je me souviens qu'il y avait de la blanquette de veau et qu'un des autres convives était, pour je ne sais quelle raison, Marcel Baudot, inspecteur général des Archives). Intimidé, argumentant mal, j'étais sur le point de céder et de demander que l'on m'aide à choisir un autre sujet, lorsque j'eus l'idée préciser que pour ma future étude sur le bestiaire héraldique médiéval, ma source principale serait constituée par les sceaux. Dès lors, Robert-Henri Bautier changea du tout au tout. Une thèse à partir des sceaux : voilà qui était solide, sérieux, séduisant ! De procureur il devint mon avocat, défendit ma cause auprès du collègue des professeurs, me conseilla de prendre contact avec Yves Metman et m'envoya même rencontrer Jacques Le Goff et Georges Duby. Mon sujet de thèse fut accepté, et je dois dire que je l'ai conduit à son terme avec un immense plaisir. Il me permit de travailler presque quotidiennement au service des Sceaux des Archives nationales et de nouer avec son responsable, notre ancien président Yves Metman, des liens d'affection.

Entré dans la vie professionnelle, je continuais de voir régulièrement Robert-Henri et Anne-Marie Bautier. Leur fille Geneviève épousa l'un de mes amis, Henri Bresc, lui aussi universitaire médiéviste. Leurs trois enfants jouaient souvent avec mes deux filles et, pendant deux ou trois ans, chaque mercredi, j'emmenais tout ce petit groupe à la piscine pour disputer des compétitions scolaires de natation. Inversement, mes filles allaient parfois jouer chez les Bresc-Bautier. Un dimanche matin, alors que j'allais les rechercher vers midi, rue de Turenne, Geneviève me dit que son père avait em-mené les cinq enfants place des Vosges, située à deux pas. J'entrais dans le square de la place, alors désert. Il faisait froid et la pluie commençait à tomber. Mais je vis au centre du square, à côté de la statue équestre de Louis XIII, Robert-Henri Bautier, la cigarette à la main, sans imperméable ni parapluie (un objet inconnu de lui), entouré de ses trois petits-enfants et de mes deux filles – tous âgés de six à dix ans. Il leur faisait un véritable cours, non seulement sur Louis XIII et sur son règne mais aussi sur l'histoire de la place et du quartier, la mort du roi Henri II, la construction des premières maisons, le nom actuel donné sous la Révolution, etc. Inutile de dire que c'était presque un cours d'agrégation...

Quelques années plus tôt eut lieu un épisode marquant dans ma vie de jeune chercheur. Je souhaite l'évoquer ici car il met en valeur un trait essentiel du caractère de Robert-Henri Bautier : la ténacité. Nous étions cinq à nous réunir une ou deux fois par semaine au service des Sceaux pour travailler à la rédaction du premier volume du *Corpus des sceaux du Moyen Age* consacré aux sceaux de villes : Brigitte Bedos, alors chargée du service, préparait la réunion à laquelle participait Robert-Henri Bautier, Yves Metman, moi-même et, lorsque ses fonctions de directeur général des Archives de France le lui permettaient, Jean Favier. Je garde un excellent souvenir de ces réunions, qui s'étendirent sur plus d'un an. Tout le monde était très détendu. Peut-être trop. Nous commîmes en effet quelques bourdes, dont l'une – monumentale – est restée justement célèbre. À cinq, dont trois savants illustres, nous avons réussi à lire en latin (SIGILLUM CIVITATIS...) la légende d'un sceau de ville alsacienne qui était gravée en allemand (SIEGEL DER STADT...) ! Un confrère en poste à Strasbourg, responsable d'une revue historique régionale, fit un compte-rendu ironique de l'ouvrage et ne manqua pas de ses gausser de la « science parisienne » qui ne parvenait même pas à « distinguer le latin de l'allemand ». « Pauvres gens ! » disait en substance son compte rendu. Nous aurions dû en être tous les cinq mortifiés. De fait, Brigitte et moi, encore jeunes dans nos travaux, nous nous

sentions honteux. Mais Yves Metman, avec sa finesse et son humour habituels, trouvait l'erreur tellement extravagante qu'elle lui semblait revêtir une dimension esthétique, presque jubilatoire : « Tout le monde pensera que nous l'avons fait exprès » disait-il. Perplexe, Jean Favier avouait qu'il était mauvais épigraphiste et soulignait, à juste titre, l'extrême difficulté de lecture de ces sceaux alsaciens du XV^e siècle : écriture gothique semi-cursive, allemand sévèrement abrégé, noms propres formulés de manière insolite. Quant à Robert-Henri Bautier, il n'en démordait pas : la légende était bien en latin ! Je le revois encore, toujours la cigarette au bec, s'acharnant sur le pauvre moulage, essayant de changer la langue de la légende, demandant le recours au microscope, affirmant qu'une double lecture – latine et allemande ! – était peut-être possible... Pour tout dire, il s'entêtait. L'obstination optimiste était un trait de son caractère et faisait son charme. Mais cela ne dura pas trop longtemps : quelques semaines plus tard, comme son ami Yves Metman, il finit par rire de ce naufrage collectif et le raconta même à ses élèves.

Vif, direct, enthousiaste, généreux, jamais à cours d'idées, toujours en mouvement, sachant tout, s'intéressant à tout, aimant bavarder, discuter, contester, provoquer, Robert-Henri Bautier était non seulement un savant réputé, un maître admirable mais aussi un homme à nul autre pareil, presque un personnage de légende.

Michel PASTOUREAU

*
* *
*

Robert-Henri Bautier et la sigillographie

Présentant lui-même le recueil d'une partie de ses travaux dans la collection des Mémoires et documents de l'École des chartes, en 1990, sous le titre *Chartes, sceaux et chancelleries. Études de diplomatique et de sigillographie médiévales*, Robert-Henri Bautier concluait :

Le présent recueil ne se rapporte, on l'aura constaté et on s'en rendra compte par la bibliographie qui suit, qu'à l'une des facettes de l'œuvre que j'ai entendu poursuivre au cours d'une carrière menée sans plan préconçu, un peu au hasard des circonstances, mais toujours au service de la recherche, sans véritable distinction entre les disciplines qui se partagent son domaine : diplomatique et sigillographie, certes, mais aussi histoire économique et sociale, démographie historique, historiographie, histoire religieuse, sinon même archéologie et histoire de l'art et, bien évidemment, histoire générale du Moyen Âge. Cette présentation aura contribué aussi à montrer la place qu'aura tenu dans ma carrière ma totale disponibilité à l'endroit de toutes les institutions qui entendent servir l'Histoire : services d'archives, associations historiques internationales et nationales, académies et sociétés savantes, et, si l'on me permet de l'ajouter, à l'égard de tous ceux qui contribuent au progrès des sciences historiques, collègues de tous pays, étudiants et chercheurs¹.

Ce que Robert-Henri Bautier appelait « hasard des circonstances » n'était rien d'autre que sa supérieure intelligence de la science historique, son insatiable curiosité intellectuelle, dédaignant toutes les cloisons, toutes les chapelles érigées au mépris d'une perspective générale de l'Histoire. Les travaux qu'il a consacrés aux sceaux ont non seulement opéré un progrès considérable de nos connaissances en ce domaine, ils ont également abouti à un désenclavement définitif de la sigillographie par rapport aux autres champs de la recherche. Sans forcer le trait, on peut affirmer que, grâce à lui, et secondairement grâce à tous ceux qu'il a formés, qui ont bénéficié de son influence, qui ont mis à profit ses travaux, la sigillographie a changé de statut.

1. Robert-Henri Bautier, *Chartes, sceaux et chancelleries. Études de diplomatique et de sigillographie médiévales*, Paris, 1990, (Mémoires et documents de l'École des chartes, 34), 2 vol. (cité ci-après : CSC), t. 1, p. XXIII-XXIV.

Même s'il ne s'attache qu'à une part limitée de l'œuvre immense accomplie par R.-H. Bautier au cours de sa longue carrière, le compte rendu que nous donnons ici de sa contribution à la sigillographie ne peut prétendre tout retenir ; nous avons bien conscience de la subjectivité de notre regard et de notre incapacité d'offrir un miroir fidèle à toute la richesse de ses enseignements.

Après avoir dégagé plusieurs axes qui nous paraissent majeurs dans ses travaux, nous rappellerons le rôle qu'il a tenu dans l'animation de la recherche et, spécialement, comme président de notre Société.

Sceaux et chancelleries

Éditeur des actes du roi Eudes et de ceux de Louis II le Bègue, Louis III et Carloman II², maître de la diplomatie royale après Georges Tessier, R.-H. Bautier a publié des travaux célèbres sur la chancellerie royale sous les Carolingiens et les Capétiens et sur les rapports entre chancelleries et culture, grâce auxquels sigillographes et diplomates peuvent aujourd'hui mieux apprécier le rôle de l'apposition du sceau royal dans son contexte institutionnel et humain.

Dans le *Corpus des sceaux français du Moyen Âge* consacré aux *Sceaux des rois et de régence*, par Martine Dalas, il a offert au public une synthèse magistrale de la question³. Il y retrace l'apparition de l'empreinte de l'anneau royal sur les actes en parchemin des Mérovingiens, le rôle des chanceliers carolingiens, chargés de la garde de cet anneau, orné d'une intaille antique ou à l'imitation de l'Antique, et de son apposition sur les actes du souverain ; parfois, en copiant la tradition byzantine, une bulle métallique remplaçait le sceau de cire. Au XI^e siècle, les Capétiens abandonnent l'anneau au profit de matrices plus grandes, permettant de renouveler l'iconographie de la majesté, tandis qu'apparaissent les premières empreintes appendues aux actes par des liens, qui remplacent au siècle suivant l'ancien mode des sceaux plaqués, ou plus exactement rivés au parchemin. L'auteur décrit ensuite l'apparition, sous Louis VII, d'un cachet personnel du roi sur des missives personnelles, puis l'adoption du contresceau, ainsi que les débuts de la spécialisation des actes, avec l'emploi de diverses couleurs de cire (verte, brune, rouge) : sous Philippe Auguste, vers 1200, les actes à valeur perpétuelle sont toujours scellés de cire verte sur lacs de soie verte et rouge, ce qui sera désormais une caractéristique de la diplomatie royale française. L'expédition des actes ne pouvant être suspendue lorsque le roi part en croisade ou en opération hors de France, un sceau de régence est établi dès 1190. Pour soulager la chancellerie, apparaît sous saint Louis, puis devient courant sous les règnes suivants, l'usage de confier au Châtelet de Paris le soin d'établir, sous forme de *vidimus* scellés du sceau dont cette juridiction est dotée depuis les années 1230, de copies authentiques des règlements que le roi diffuse auprès des baillis et des grands vassaux. La complexification des mécanismes de la chancellerie s'affirme au XIV^e siècle : le sceau du Châtelet est maintenant couramment utilisé en l'absence du grand sceau de majesté ; un « sceau du secret », un « sceau royal ordonné en l'absence du grand », un « petit signet » puis un « sceau delphinal royal » sont institués, tandis que se multiplient les sceaux des juridictions (Requêtes du Palais, Chambre du Parlement, Échiquier de Normandie, Grands Jours de Troyes). Charles VII, dauphin, crée les sceaux ordonnés pour le Parlement à Poitiers et à Toulouse dans le contexte difficile de la régence ; devenu roi, il maintient l'existence de ces sceaux en plus de celui du parlement de Paris.

2. *Recueil des actes d'Eudes (888-898)*, sous la direction de Georges Tessier, Paris, 1967 (Chartes et diplômes relatifs à l'histoire de France, publiés par l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres), et *Recueil des actes de Louis II le Bègue, Louis III et Carloman II, rois de France (877-884)*, commencé par Félix Grat, Georges Tessier et Jacques de Font-Réaulx, Paris, 1979 (*ibid.*). R.-H. Bautier a également dirigé la publication par Jean Dufour du *Recueil des actes de Robert I^{er} et Raoul (922-936)*, Paris, 1978 (*ibid.*) et de ceux de *Louis VI (1108-1137)*, Paris, 1993-1994, 4 vol. (*ibid.*), et celle, par John Baldwin et alii, des *Registres de Philippe Auguste*, Paris, t. 1, 1992 (*Recueil des historiens de la France*).

3. « Le sceau royal dans la France médiévale et le mécanisme du scellage des actes », dans Martine Dalas, *Corpus des sceaux français du Moyen Âge*. T. 2 : *Les sceaux des rois et de régence*, Paris, Archives nationales, 1991, p. 15-34.

On doit aussi à R.-H. Bautier une étude fondamentale sur l'origine, l'évolution et les variantes de l'iconographie des sceaux royaux en Europe : « Échanges d'influences dans les chancelleries souveraines du Moyen Âge d'après les types des sceaux de majesté »⁴. L'anneau carolingien comportait l'image du buste royal ou impérial de profil, vêtu du *paludamentum*, selon un concept repris de l'Antiquité. L'empereur Otton I^{er} opère à partir de 962 une mutation significative en adoptant sur ses sceaux un buste de face couronné, muni d'un petit sceptre et d'un globe, inspiré des figurations impériales byzantines. D'une manière politiquement éloquente, l'exemple est imité par les rois de *Francia occidentalis*, Lothaire, Hugues Capet et Robert II. Nouvelle mutation, plus fondamentale encore, lorsqu'en 997 Otton III adopte pour la première fois sur son sceau une iconographie qui avait déjà fleuri dans le décor des livres : celle du souverain assis sur un trône, en forme de banquette, couronne en tête, sceptre et globe en main : c'est la naissance du « type de majesté », appelé à devenir si familier dans l'imagerie royale de la suite du Moyen Âge. En France, ce modèle est adopté en 1031 par Henri I^{er}, mais le roi renonce au globe pour un second sceptre. Puis, sous Philippe I^{er}, avant 1180, la banquette est remplacée par un trône dont les pieds avant et les accoudoirs sont constitués de protomés de lions. En 1137, sur le sceau de Louis VII, il prend la forme d'un siège en X, comme le fameux « trône de Dagobert » restauré par l'abbé Suger de Saint-Denis, aujourd'hui au cabinet des Médailles de la Bibliothèque nationale. Sous l'influence de la cour de France, cette forme de trône influença les sceaux de majesté de différents rois dans toute l'Europe et l'Orient latin et connut au XIV^e siècle des variantes plus ou moins importantes, traduisant l'échange constant des modes entre les chancelleries de la fin du Moyen Âge.

La critique des actes

Dans l'édition des diplômes royaux mais aussi d'actes de chartrier⁵, R.-H. Bautier a été constamment confronté à la critique des actes, un exercice dans lequel l'examen du sceau, qui fait pleinement corps avec la charte, est essentiel. Une de ses expertises les plus virtuoses a porté sur l'épais dossier d'actes royaux et synodaux d'époque carolingienne, le plus riche en France, conservé aux Archives départementales de la Haute-Marne et concernant l'église de Langres⁶. Ce grand évêché royal, au nord de la province de Lyonnaise, mais géographiquement et historiquement très lié à Reims, se prévalait de la possession des droits comtaux sur la cité, ainsi que d'un grand nombre d'abbayes et de chefs-lieux du diocèse, tout cela grâce aux libéralités de divers souverains des IX^e et X^e siècles. Dans ce dossier, R.-H. Bautier a allumé la mèche d'un véritable feu d'artifice d'espèces diplomatiques, comptant entre autres : un pseudo-original interpolé (le diplôme de Louis le Pieux du 9 septembre 814), un original parfaitement sincère mais dont la teneur outrepassa le sens des actes qu'il est censé confirmer (le diplôme de Charles le Gros du 15 janvier 887), un autre diplôme royal sincère (celui du roi Eudes, du 14 décembre 889) mais entérinant une série de faux antérieurs et, comme bouquet, une forgerie complète attribuée au roi Lothaire, à la date de 977, d'une écriture volontairement archaïsante et dotée d'un magnifique sceau intact créé pour l'occasion ! L'étude permet de croiser au passage l'étonnante figure de l'évêque Geylon, type de l'opportuniste politique, faiseur de roi à l'occasion (en 888, en sa propre cathédrale, il sacra Gui de Spolète, compétiteur malheureux du comte Eudes de Paris), dont l'industrie a enrichi le chartrier de son église de plus d'un faux. Le mystère de la fabrication du pseudo-diplôme de 977 n'a cependant pas encore été levé : plus

4. Dans *Académie des Inscriptions et Belles-Lettres. Comptes rendus des séances*, 1968, p. 192-220 [CSC, t. 2, p. 563-591].

5. Aux recueils cité n. 1, ajouter *Les origines de l'abbaye de Bouxières-aux-Dames (diocèse de Toul). Reconstitution du chartrier et édition critique des chartes antérieures à 1200*, Nancy, 1987 (Recueil de documents sur l'histoire de Lorraine, 27). Voir aussi : « Etude critique sur les plus anciennes chartes de l'abbaye de Notre-Dame de Bouxières : à propos d'une charte inédite de 966 », *Bulletin de la Société nationale des Antiquaires de France*, 1972, p. 50-52.

6. « Les diplômes royaux carolingiens pour l'église de Langres et l'origine des droits comtaux de l'évêque », dans *La future Haute-Marne du IX^e au XIV^e siècle. Journées haut-marnaises d'art et d'histoire. Chaumont, 1985. Les Cahiers haut-marnais*, 1986, n° 167, p. 145-177 [CSC, t. 1, p. 209-242, comportant une nouvelle édition du diplôme de Louis le Pieux de 814].

récent, visiblement, que les autres faux du dossier, qui remontent apparemment au IX^e siècle, cet acte a sans doute été produit seulement à la fin du XII^e, en relation avec l'achat par l'évêque du comté de Saulx, voisin de Langres, mais la démonstration reste encore à fournir.

R.-H. Bautier n'a pas seulement débusqué le zèle des faussaires médiévaux. À une époque totalement différente, le milieu du XIX^e siècle, il a montré comment les officines d'Eugène-Henri Courtois et de Paul Letellier⁷ mirent sur le marché une quantité impressionnante de faux, au profit de qui souhaitait acquérir quelque titre pour justifier la présence de ses armoiries à côté de celles de Godefroid de Bouillon – dans la fameuse « Galerie des croisades » réalisée à Versailles par décision de Louis-Philippe – et, plus largement, à la disposition des collectionneurs et de toute la clientèle désireuse de se fabriquer des ancêtres. Pièces originales dont les noms ont été habilement corrigés, matrices anciennes réutilisées pour valider des forgeries, empreintes originales récupérées sur des actes authentiques et replacées sur des faux, sans compter les autographes plus ou moins habilement contrefaits... aucune technique n'échappa au savoir-faire de ces escrocs. Le trop célèbre Vrain-Lucas, auteur des faux ahurissants qui séduisirent la naïveté de l'académicien Michel Chasles, se fit la main chez Letellier !

Les sceaux de juridiction

R.-H. Bautier a consacré aux sceaux de juridiction et au notariat des travaux qui ont marqué un progrès considérable en sigillographie comme en histoire du Droit et des institutions. Comme il l'a montré⁸, le notariat français contemporain, comme celui des pays auxquels la France a fourni son modèle, procède d'une double origine médiévale : celle du notariat public, apparu en Italie et dans le Midi au cours du XII^e siècle, d'une part, et celle de la juridiction gracieuse développée par les officialités puis par les cours laïques, entre la fin du XII^e et le début du XIV^e siècle, d'autre part. Si, dans le système méridional, l'instrument notarié fait pleine foi grâce la *fides publica* ou la *manus publica* du notaire qui l'écrit, y appose son seing et l'enregistre, la lettre de juridiction, quant à elle, tient toute sa force d'un sceau qualifié d'authentique, qui lui est apposé, après la procédure d'écriture et de contrôle, par le chef de la juridiction ou son garde-scel, les tabellions ou notaires chargés de la rédaction ne disposant pas de la *manus publica*. Le nombre de ces sceaux de juridiction, distincts des sceaux personnels des titulaires de l'autorité judiciaire (évêques, abbés, rois, princes, seigneurs, villes) et de ceux de leurs agents, délégués ou mandataires, se multiplient au cours des XIII^e et XIV^e siècles ; les actes qu'ils valident font pleine preuve et sont attributifs de juridiction ; concurremment au notariat public, avec lequel parfois ils se chevauchent, notariat d'officialités et tabellionage ont opéré une profonde mutation dans le système de production de la preuve littérale et ont fondé la notion actuelle d'authenticité.

La première étude de R.-H. Bautier dans ce domaine a été publiée à la suite de ses recherches sur les foires de Champagne. Au-delà du cadre de la justice des foires, jadis étudiée par F. Bourquelot, et de son intérêt pour l'histoire économique, les milliers d'actes dépouillés dans les archives de l'Aube, de la Marne, de la Haute-Marne et de la Seine-et-Marne, lui ont permis de reconstituer les étapes de la mise en place du système de la juridiction gracieuse en cette région : aux actes scellés du sceau personnel d'une autorité ou de deux témoins privilégiés (un doyen ecclésiastique et un maire laïc, par exemple) ou du sceau personnel des baillis et prévôts, ont succédé les lettres expédiées sous des sceaux propres des juridictions, selon l'exemple donné antérieurement par les curies épiscopales⁹.

7. « La collection de chartes de croisade, dite "Collection Courtois" », *Académie des Inscriptions et Belles-Lettres. Comptes rendus des séances*, 1956, p. 382-386 [CSC, t. 1, p. 243-246]. « Forgeries et falsifications des documents par une officine généalogique au milieu du XIX^e siècle », *BÉC*, t. 132, 1974, p. 75-93 [CSC, t. 1, p. 247-265].

8. « Les diverses origines et l'évolution de l'institution notariale française en tant que dépositaire de la puissance publique », *Le Gnomon. Revue internationale d'histoire du notariat*, 1986, n° 48, p. 19-28 ; « Origine et diffusion des sceaux de juridiction », *Académie des Inscriptions et Belles-Lettres. Comptes rendus des séances*, 1971, p. 304-321 [CSC, t. 1, p. 341-358].

9. « L'exercice de la juridiction gracieuse en Champagne du milieu du XIII^e siècle à la fin du XV^e siècle », *BÉC*, t. 116, 1958, p. 29-106 [CSC, t. 1, p. 359-436].

Reprenant des recherches plus anciennes concernant les officialités (P. Fournier), le Châtelet de Paris (A. de Boüard), qu'il a lui-même complétées¹⁰, et l'ordonnance de 1281 sur l'exercice de la juridiction gracieuse (dont l'existence avait été révélée par L. Carolus-Barré), R.-H. Bautier a offert au public une grande synthèse générale¹¹ qui souligne notamment plusieurs points. D'abord la concurrence qui se développa entre les juridictions royales et les curies épiscopales, dont les premières devaient sortir largement gagnantes grâce à une taxation beaucoup plus faible, un meilleur encadrement local et à l'adoption de la langue vernaculaire dans la rédaction des actes, alors que les lettres d'officialité restèrent fidèles au latin. Ensuite, les rapports entre le système des actes de juridiction gracieuse et le notariat public, beaucoup plus complexes qu'on ne l'imagine couramment : la royauté a implanté dans le Midi des sceaux de juridiction et Philippe le Bel a même tenté, sans succès d'assujettir les actes des notaires publics à l'apposition d'un sceau, tandis que la pratique des tabellions du Nord fut peu à peu influencée par la technique notariale méridionale. D'autre part, le maintien dans des régions de l'ancienne Lotharingie de systèmes particuliers d'authentification des actes privés, sous l'égide des autorités municipales (records d'échevins en Flandre, Amandellerie de Metz). Enfin, R.-H. Bautier a été le premier historien à mesurer l'importance, sur le plan de l'histoire des institutions, du phénomène de la création et de la multiplication des sceaux administratifs, qui participe de la genèse médiévale de l'État moderne.

Sceau et civilisation

Dans son œuvre, R.-H. Bautier s'est attaché à montrer que le sceau n'est pas seulement un outil diplomatique propre au contexte de la preuve littérale, mais aussi un véritable phénomène de civilisation. Si le Moyen Âge occidental en a développé l'usage comme nulle part et jamais, le sceau trouve son origine dans la Haute-Antiquité (et même, on le sait aujourd'hui, dans la Pré-histoire néolithique) et sa pratique, qui s'observe sous des formes diverses dans de nombreuses régions du monde, se prête à l'étude anthropologique.

Nous sommes fiers, à cet égard, d'avoir publié dans cette revue « Le cheminement du sceau et de la bulle, des origines mésopotamiennes au XIII^e siècle occidental »¹² qu'il nous a fait l'honneur de nous confier et qui, en 45 pages, offre une fresque impressionnante des usages du sceau à travers l'Histoire. À ce grand texte, la recherche restera toujours redevable.

Séduit par l'extraordinaire collection d'art sigillaire, de l'Antiquité à nos jours, rassemblée par M. Euro Capellini, de La Spezia, R.-H. Bautier accepta de patronner une exposition qui devait être présentée en 1995 au musée de la Poste à Paris. Hélas, des raisons matérielles empêchèrent cette présentation, mais un livre conçu pour l'occasion, *Il sigillo. Impronta dell'uomo*, n'en fut pas moins publié à Milan, chez Mondadori, avec une somptueuse illustration, puis, les droits ayant été ultérieurement rachetés par un éditeur parisien, en traduction française en 2001 (*Les sceaux. Empreintes du pouvoir*)¹³. Entretemps, la collection de M. Capellini trouva un cadre digne d'elle dans le Museo del sigillo fondé spécialement pour elle par la ville de La Spezia. L'article que R.-H. Bautier a donné à cet ouvrage est précisément intitulé « La civila del sigillo » / « La civilisation du sceau »¹⁴, et résume à l'intention d'un large public les grandes époques de l'usage du sceau, depuis la Haute Antiquité, au Moyen Orient, en Egypte, en Occident et même en Chine, rappelant la diversité de ses formes, de ses décors et de ses emplois, que précisent, dans la suite de la publication, les contributions de nombreux spécialistes et

10. « Les origines du brevet notarial à Paris : le brevet scellé du contre-sceau du Châtelet au XIV^e siècle », *BÉC*, t. 139, 1981, p. 55-75 [CSC, t. 1, p. 437-457].

11. « L'authentification des actes privés dans la France médiévale : notariat public et juridiction gracieuse », dans *Notariado público y documento privado de los orígenes al siglo XIV. Actas del VII congreso internacional de diplomática. Valencia, 1986*, Valencia 1989, t. 2, p. 701-772 [CSC, t. 1, p. 269-340].

12. *RFHS*, t. 54-59, 1984-1989, p. 41-84 [CSC, t. 1, p. 123-166].

13. *Il sigillo, impronta dell'uomo*, dir. Euro Capellini, testi di R.-H. Bautier, L. Bonanni, R. Bossaglia, E. Bresciani, A. Martini, S. Mazzoni, A. Rossi Mazza, G. Zanetti, Milano, Giorgio Mondadori, 1995 [1996], 223 p., ill. en couleur. – *Les sceaux. Empreintes du pouvoir*, Paris, éditions Langlaude, 2001.

14. P. 11-27, dans l'édition italienne comme dans l'édition française.

qu'illustrent merveilleusement les reproductions de matrices et d'empreintes de la collection Capellini.

Animé de ce même dessein, R.-H. Bautier ne manqua pas de publier les documents et les trouvailles dont il avait eu connaissances ou qu'il avait eu à examiner, notamment concernant les usages non diplomatiques du sceau¹⁵. Il encouragea inlassablement les entreprises de publication de sources et fit bénéficier leurs auteurs de son érudition. Ce fut le cas de l'entreprise du *Corpus des sceaux français du Moyen Âge*, lancée par Jean Favier, alors directeur général des Archives, inaugurée en 1980 par un premier tome sur *Les sceaux des villes*, dû à Brigitte Bedos, suivi en 1991 du deuxième, sur *Les sceaux des rois et de régence*, par Martine Dalas¹⁶. Ce fut le cas également des *Sceaux rouergats du Moyen Âge. Étude et corpus*, de Martin de Framond en 1982¹⁷, de la thèse des chartes de Fabien Plazannet sur *Les sceaux gascons au Moyen Âge* en 1994, et Michel Pastoureau témoigne ici même le soutien que le maître lui prodigua pour sa thèse des chartes consacrée au bestiaire héraldique médiéval, fondée en bonne part sur les sources sigillaires.

Au service de la recherche et de la formation des chercheurs

Infatigable animateur de la recherche, R.-H. Bautier fut un pilier du Conseil international des Archives. Son rôle fut déterminant dans l'élaboration d'outils communs aux chercheurs du monde entier et destinés à normaliser le vocabulaire scientifique et les méthodes de publication des sources. Le comité de Sigillographie – créée au sein du Conseil à l'initiative de Charles Braibant (directeur général des Archives de 1948 à 1959), sur la recommandation d'Yves Metman et de Robert-Henri Bautier – entreprit l'élaboration de telles règles. R.-H. Bautier rendit public à plusieurs reprises, en fonction de l'avancement des discussions, le projet de normalisation de l'établissement de notices de sceaux¹⁸. En 1990, grâce à l'énergie de M^{me} Stefania Ricci-Noè, le *Vocabulaire international de la sigillographie* vit le jour¹⁹, préfacé par R.-H. Bautier (p. 9-16) et entérinant les « Recommandations pour l'établissement de notices de sceaux » (p. 17-34) auxquelles le maître avait tant contribué. Notre revue a publié à l'époque le compte rendu de cet ouvrage²⁰ dont les répercussions, dans les usages de l'érudition, ont été considérables et qui continue de guider ceux qui s'attachent aujourd'hui à la publication électronique du patrimoine sigillaire en France et en Europe. Le *Vocabulaire international de la diplomatique*, publié quatre ans plus tard sous l'égide du Conseil international des Archives, par les soins de M^{me} Cárceel Ortí²¹, est également très redevable de l'influence de R.-H. Bautier, qui présida longtemps la commission de Diplomatique et fut le meilleur garant de l'harmonisation des règles touchant aux chartes et aux sceaux.

15. « Notes sur des usages non diplomatiques du sceau : I. Le scellement par anneaux sigillaires de vases reliquaires dans la Catalogne des X^e-XI^e siècles. II. Anneaux sigillaires de comtesses en Catalogne au XI^e siècle. III. Scellement d'authentification de reliques par les autorités communales dans l'Italie du XIV^e siècle », *RFHS*, t. 60, 1990, p. 127-139 – Voir aussi : « Une source peu connue de la sigillographie : le *vidimus* et la copie authentique », *Bulletin de la Société nationale des Antiquaires de France*, 1950-1951, p. 166 ; « Découvertes de bulles de plomb dans les fouilles de sauvetage en Avignon », *RFHS*, t. 60, 1990, p. 329-330 ; « Une bague armoriée du pape Paul II », *RFHS*, t. 60, 1990, p. 330.

16. Brigitte Bedos [-Rezak], *Corpus des sceaux français du Moyen Âge*. T. 1 : *Les sceaux des villes*, Paris, Archives nationales, 1990, p. 15-34 ; Martine Dalas, *Corpus des sceaux Français du Moyen Âge*. T. 2 : *Les sceaux des rois et de régence*, Paris, Archives nationales, 1991, p. 15-34.

17. Rodez, 1982, préface de R.-H. Bautier, p. 9-11.

18. « Règles pour l'établissement des notices sigillographiques... », dans *Diplomatica et sigillographica. Travaux préliminaires de la commission internationale de diplomatique et du comité international de sigillographie pour une normalisation internationale des éditions de documents et un vocabulaire international de la diplomatique et de la sigillographie*, Saragozza, 1984, p. 169-214 ; « Normalisation des règles pour l'établissement de notices de sceaux », *RFHS*, t. 54-59, 1984-1989, p. 15-29.

19. Roma, 1990 (Conseil international des Archives, comité de Sigillographie - Ministero per i Beni culturali e ambientali, Pubblicazioni degli Archivi di Stato, sussidi 3), 388 p.

20. Par J.-L. Chassel, *RFHS*, t. 60-61, p. 320-328.

21. València, 1994 (Conseil international des Archives, commission de Diplomatique – Conselleria de cultura de València-Universitat de València), 320 p.

Le goût et le talent d'enseigner ont été des traits marquants de la personnalité de R.-H. Bautier, comme en témoigne ici Michel Pastoureau. Nommé en 1961 professeur à l'École nationale des chartes, il réunit, en 1970, pour le Moyen Âge, après un redécoupage des enseignements, l'étude des sources d'archives, l'histoire des institutions et la diplomatique. Il consacra dès lors son cours de troisième année à l'édition, à la critique des documents et à la sigillographie. Des générations de jeunes archivistes ont ainsi été formées par ses soins à l'étude des sceaux, conçus comme indissociables des chartes auxquelles ils sont apposés. À la fonction enseignante se rattachent toutes les contributions que R.-H. Bautier a offertes à des publications didactiques et à ce qu'on appelle aujourd'hui la valorisation de la recherche²².

Perpétuellement dévoué aux tâches des institutions dont il était membre, à commencer par l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres où il fut élu en 1974²³, R.-H. Bautier n'en fut pas moins perpétuellement disponible envers ses étudiants, ses collègues et les chercheurs en quête d'aide ou d'information. Il offrit également un soutien puissant aux sociétés savantes. Nombreuses sont celles dont il fut membre et dans lesquelles il exerça des responsabilités. En 1988, la disparition du regretté Bernard Mahieu laissant vacante la présidence de la Société française d'héraldique et de sigillographie, Édouard Secretan, inquiet de notre avenir, prit l'initiative des consultations ; son vœu de faire appel à R.-H. Bautier rencontra l'assentiment général des membres du comité d'honneur, Yves Metman en tête, et du conseil d'administration, tous conscients qu'il n'était pas acquis d'avance que l'intéressé acceptât... Il le fit, et le soulagement unanime du conseil, qui l'élut en septembre 1988, et de l'assemblée générale qui suivit, n'eut d'égal que l'inquiétude d'avoir à se montrer digne d'un tel président ! Une société savante qui ne publie pas, avait-il déclaré en petit comité, est une société morte... La tâche du nouveau secrétaire général et responsable de la Revue, signataire de ces lignes, fut d'autant plus gratifiante que R.-H. Bautier parvint à obtenir de la direction générale des Archives de France, grâce à Jean Favier, une subvention de « redémarrage ». Deux gros volumes, parurent ainsi dans les quatre ans qui suivirent, d'un total de plus de six cent pages. R.-H. Bautier y contribua lui-même abondamment par l'éloge de la mémoire de son prédécesseur, B. Mahieu, et de deux grands sigillographes disparus, Gastone Cambin et René Gandilhon²⁴, par plusieurs chroniques documentaires²⁵ et compte rendus de lecture²⁶, par le texte sur la normalisation des notices de sceaux et par la grande synthèse sur « Le cheminement du sceau et de la bulle, des origines mésopotamiennes au XIII^e siècle occidental », déjà cités²⁷. Il anima toutes nos activités avec sa fougue et sa bienveillance coutumières ; sous sa présidence, les discussions suivant nos conférences mensuelles purent notamment bénéficier de toute son érudition critique.

22. Voir par exemple les articles « Louis III et Carloman II : deux souverains carolingiens méconnus », « Eudes comte de Paris, roi de France » et « Le siège de Paris par les Normands, 885-886 », publiés dans le *Club français de la médaille. Bulletin* (1982, n° 77, p. 14-22 ; 1984, n° 81, p. 6-15, et 1986, n° 92, p. 4-13), à la demande d'Yves Metman. Voir également les publications citées ci-dessus, notes 7 (*Le Gnomon*) et 12. Son article sur les bulles dans l'*Enciclopedia dell'arte medievale* des éditions Treccani, (Istituto della Enciclopedia italiana), en 1992 est consultable en ligne : [http://www.treccani.it/enciclopedia/bolla_\(Enciclopedia-dell'Arte-Medievale\)](http://www.treccani.it/enciclopedia/bolla_(Enciclopedia-dell'Arte-Medievale)).

23. Voir le site de l'Académie : <http://www.aibl.fr/membres/academiciens-depuis-1663/article/bautier-robert-henri-emile>.

24. « Bernard Mahieu (1920-1988), président de la Société française d'héraldique et de sigillographie », *RFHS*, t. 54-59, 1984-1989, p. 9-14 ; « René Gandilhon (1907-1991) », *ibid.*, t. 60-61, 1990-1991, p. VII-XIII ; « Gastone Cambin (1913-1991) », *ibid.*, p. XV-XVI.

25. Voir ci-dessus, n. 15.

26. Compte rendus d'Hubert Collin, *Sceaux de l'histoire de Lorraine*, Nancy, 1988 (*RFHS*, t. 54-59, 1984, p. 270-27) ; de *Il sigillo nella storia della civiltà attraverso i documenti dell'Archivio segreto Vaticano* [catalogue d'exposition], Città del Vaticano, 1985 (*ibid.*, p. 274-275), de *Il sigillo nella storia e nella cultura* [catalogue d'exposition], dir. Stefania Ricci, Roma, 1985 (*ibid.*, p. 275-277) ; de Gastone Cambin, *Il sigillo nell'arte et nella storia* [catalogue d'exposition], Lugano, 1990 (*ibid.*, t. 60-61, p. 287-288) ; de Jarmila Krejčíková et Tomáš Krejčík, *Úvod do české sfragistiky*, Ostrava, 1989 (*ibid.*, p. 296-298) ; de Faustino Menéndez Pidal de Navascués, *Apuntes de sigilografía española*, Guadalajara, 1988 (*ibid.*, p. 300-306).

27. Voir ci-dessus, n. 18 et 12.

HOMMAGE À ROBERT-HENRI BAUTIER

Nous avons tous été infiniment tristes lorsque le déclin de sa santé l'a éloigné de nous. Mais l'esprit qu'il a insufflé règne toujours. Une mémoire comme la sienne ne s'efface pas et le sceau qu'il a apposé à notre charte reste fixé par de solides liens.

Jean-Luc CHASSEL